

ultime de l'établissement d'une loterie nationale est bien de procurer des revenus supplémentaires à l'État.

Il y a donc là un problème financier, un problème monétaire pour les gouvernements.

Le journaliste dit de plus, et je cite:

... Dans le rapport qu'elle a déposé en décembre 1965, la commission royale d'enquête sur la fiscalité présidée par M. Marcel Bélanger en a évalué approximativement les recettes nettes pour l'État québécois à \$10 millions par année. Bien que la Commission Bélanger considère ce montant comme un maximum, plusieurs propagandistes de la légalisation des loteries le contestent, en soulignant notamment que la loterie du New Hampshire, créée en 1934, a rapporté dès sa première année près du double de ce que l'on avait prévu et que les recettes de la loterie de la Nouvelle-Zélande, établie en 1961, dépassent de 500 pour cent les prévisions des experts.

De toute façon, les \$10 millions prévus par la Commission Bélanger équivalraient déjà à 0.55 pour cent de tous les revenus du Québec en 1966. Bien que relativement minime à première vue, une telle recette supplémentaire n'est pas négligeable dans un pays en pleine expansion où de pressants besoins se font sentir dans tous les secteurs.

A mon avis, il s'agit d'un écrit des plus intéressant, pour quiconque veut connaître toutes les conséquences d'un système de loterie.

Disons tout de suite, monsieur l'Orateur, que nous ne voyons pas d'immoralité dans le fait d'instituer une loterie. Pour ma part, je n'y vois rien de moral ou d'immoral. Je dis tout simplement qu'il s'agit d'un système financier qui invite les gens—et c'est ainsi que c'est défini—à acheter des billets en espérant gagner un prix très alléchant.

Or, ce système financier qui vise à soutirer de l'argent des poches des contribuables est, à mon avis, différent du système fiscal.

Comme le disait l'honorable député d'Abitibi, la fiscalité affecte toutes les opérations de la vie courante. Lorsqu'on achète de la marchandise, on paie la taxe de vente et lorsqu'on produit, on paie la taxe de production; c'est la même chose lorsqu'on consomme, etc. A tous les instants, les gouvernements sont présents. A cause des taxes qui sont perçues, on perd un certain pouvoir d'achat. C'est une forme d'impôt, car, en effet, les taxes portent plusieurs noms: surtaxe, progrès social, etc.

• (5.50 p.m.)

Il y a une autre façon d'aller chercher de l'argent dans les poches des contribuables et c'est l'impôt sur le revenu.

Alors, on impose des minimums, des maximums, on fixe des taux d'impôt sur le revenu et le produit du travail est taxé.

Il y a aussi d'autres sortes de taxes, d'autres sortes d'impôts, évidemment, comme l'impôt foncier, par exemple.

Aujourd'hui, on s'aperçoit que nos obligations financières se font de plus en plus grandes, alors que notre capacité de rembourser

devient de plus en plus limitée. Et parce que les ressources sont limitées, on doit constater que notre système de financement et d'administration est inadéquat. Il se produit au sein de l'administration, tant municipale que provinciale ou fédérale, des vides très difficiles à combler. Les municipalités s'en rendent compte, car elles ont des obligations à honorer et elles n'ont pas l'argent pour le faire.

C'est une des raisons pour lesquelles les gouvernements promettent, d'une élection à l'autre, de réduire les taxes, et, une fois qu'ils sont au pouvoir, ils n'en font rien. Aucun gouvernement n'a jamais réduit les taxes, car les obligations sont de plus en plus grandes, et l'on ne conçoit l'expansion économique qu'en fonction des taxes. Par conséquent, les taxes ne peuvent qu'augmenter sous le système actuel.

Monsieur l'Orateur, devant cette incapacité du système financier actuel à atteindre sa fin, plusieurs de ceux qui s'intéressent aux questions économiques disent qu'un système de loterie pourrait peut-être nous aider à boucler notre budget. La loterie, dit-on, pourrait nous procurer des capitaux. Mais sur quoi se base-t-on pour faire une telle affirmation?

Monsieur l'Orateur, on fait valoir un grand argument en faveur d'une loterie des partisans, qui disent que chaque année, une somme fantastique, scandaleuse et inacceptable de capitaux canadiens s'en va à l'étranger et que si nous avions une loterie nationale, provinciale ou municipale, ces capitaux resteraient au Canada.

On fait valoir cet argument de nationalisme économique qui veut que les capitaux canadiens restent au pays pour favoriser l'expansion économique. On produit des chiffres, et l'on fait appel à des principes pour essayer de prouver cet avancé.

Dans *La Presse* du 20 janvier, on peut lire un article de M. André Béliveau, intitulé «Un exode de \$150 millions», et je cite:

Il n'est donc pas étonnant, dans ces conditions, que les Canadiens aient eux aussi une certaine propension au jeu. Car on parle énormément au Canada. Un journaliste de *Maclean's*, Alan Phillips, évaluait en 1964 la mise annuelle totale—légitime et clandestine—des Canadiens à près de \$2 milliards. Et comme la seule forme de jeu sur laquelle l'État ait un contrôle en ce pays est le pari mutuel à l'hippodrome, il est bien difficile d'obtenir des statistiques plus précises.

On évalue cependant l'exode des capitaux canadiens vers les quelque 70 pays qui nous offrent leurs billets de loterie à environ \$150 millions par année.

Monsieur l'Orateur, je reconnais que le Canada perd chaque année des sommes fantastiques qui sont acheminées vers les 70 pays où cette pratique est légale. Mais, tout en approuvant cet argument, je suis d'avis qu'il n'est pas du tout concluant et que, pour enrayer cette fuite de capitaux, il faudrait instaurer un système de loterie.

[M. Fortin.]